

ASSURANCE LOISIRS SERENITE



L'assurance en plus facile.

Les +

- Annulation en cas d'imprévu sans pièce justificative
- Annulation pour toutes causes justifiées
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème
- La Garantie des prix en option
- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat

Les tarifs

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque "Sérénité"	Annulation "Sérénité"
Jusqu'à 350 €	41 €	29 €
De 351 € à 700 €	56 €	40 €
De 701 € à 1 200 €	77 €	56 €
De 1 201 € à 2 000 €	101 €	75 €
De 2 001 € à 4 000 €	124 €	89 €
De 4 001 € à 16 000 €**	6 %	5 %
Extension Sports et Loisirs	+ 25 €	-
Option Garantie des prix	+ 11 €	-
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20% de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne	

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime 56 € par personne en Multirisque "Sérénité").

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.

Infos +

Durée maximum du séjour**31 jours**
Nombre d'assurés par contrat**9 personnes maximum**
Territorialité**monde entier** (sauf stipulation contraire)

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ L'extension Sports et Loisirs et l'option Garantie des prix doivent être souscrites simultanément à la Multirisque (ATTENTION : l'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage).
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✓ **La souscription tardive est interdite.**

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque "Sérénité"	Annulation "Sérénité"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Aucune franchise 			
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau billet d'avion 	■	■	
RETARD AERIEN > 4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / personne • 1 journée 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évén. 	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile sport <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € maximum / événement • 150 € / sinistre 			■
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) • 1 nuit 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • Frais réels • Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers. 			■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 200 € / personne et 1 600 € / famille • MC : 20 € / personne - LC : 40 € / personne 	En option		

xxx - 14024 (Tnc) - v01.2017 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 0 891 677 404 (0,225 €/mn depuis un poste fixe)
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.